



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 26 janvier 2021 – N° 16/H030

Commission « Système financier et financement de l'économie »

Bilan 2020 des producteurs de la statistique publique

BANQUE DE FRANCE et AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION.....2

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Insee – Direction des études et des synthèses économiques

Département des comptes nationaux.....6

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Direction générale des finances publiques (DGFIP)

Service de la gestion fiscale

Sous-direction des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques

Bureau des études statistiques en matière fiscale (Bureau GF-3C).....9

AVERTISSEMENT

Dans ce bilan, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AG : avis généraux

ESM : avis de la commission « Entreprises et stratégies de marché »

SF : avis de la commission « Système financier et financement de l'économie »

Les avis généraux, ceux de la commission « Système financier et financement de l'économie » et les avis des autres commissions cités figurent en annexe.

Par ailleurs, les opérations et travaux référencés sont également repris dans un document synthétique qui indique, en regard de chaque avis du moyen terme 2019-2023, et de manière abrégée, l'ensemble des opérations et travaux cités dans chaque commission.

0. Éléments de contexte en 2020

Préciser en une page maximum les éléments spécifiques du contexte dans lequel se sont inscrits les travaux de votre service en 2020 (ex : entrée en vigueur d'un texte législatif, évolution des moyens, etc.), pour ce qui concerne le champ de la statistique publique.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, la Banque de France a rapidement communiqué aux entités déclarantes des statistiques monétaires et financières sur la nécessité de continuer de fournir, dans les délais et pour les contenus essentiels, l'ensemble des reportings statistiques (avec une insistance particulière sur le respect des délais). Les professions bancaires et financières ont, de fait, continué de transmettre leurs reportings au niveau de qualité habituel, à quelques rares exceptions près, démontrant qu'elles avaient bien intégré ces obligations dans leurs dispositifs de continuité d'activité. Le climat prévalant de bonne coopération auquel la Banque de France et la Profession sont attachés a facilité la résolution de problèmes et permis de répondre aux attentes très fortes des utilisateurs des statistiques. L'obtention de ces données s'est avéré en effet crucial pour permettre au Gouvernement de la Banque et aux pouvoirs publics d'évaluer très rapidement l'impact du confinement de printemps 2020, puis l'incidence des mesures exceptionnelles de politique monétaire et économique, sur des agrégats clés tels que l'épargne financière des ménages, leurs dépôts bancaires, l'endettement des entreprises (brut et net de leurs excédents de trésorerie), l'accès des ménages aux crédits immobiliers et les mouvements sur les fonds (OPC) et l'assurance-vie.

En complément la Banque a mis en place des dispositifs complémentaires de collecte détaillés plus loin. Elle a introduit dès avril un nouvel espace sur son site internet « coVID-19 et économie – les clés pour comprendre » visant le public en général, et dans ses pages statistiques, un espace dédié aux statistiques dites « de suivi de crise ». **Voir avis Cnis SF8**

1. Travaux en 2020

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** de votre service :*

*. **qui ont débuté en 2020** (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2020)*

*. **ou qui étaient toujours en cours en 2020** (i.e. dont l'instruction était toujours en cours en 2020)*

*. **ou qui sont entrés en production en 2020.***

*Pour chacun d'entre eux, rappeler leur **intitulé** et préciser de façon synthétique leur **avancée en 2020**, en vous référant aux programmes de travail transmis les années précédentes. Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.*

Pour chaque projet mis en production en 2020 qui contribue à un ou des avis de moyen terme du Cnis, préciser la commission et le numéro de l'avis ou des avis concernés (en référence à l'annexe 2).

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu.

Merci de préciser la période de collecte et le mode de collecte retenus.

Refonte de l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS)

La Banque de France a entrepris en 2020 une refonte de l'enquête ECEIS. Selon notre analyse, le haut degré de concentration du commerce international de services – quelques milliers d'entreprises réalisent l'essentiel des échanges – permet une diminution de la taille de l'échantillon d'ECEIS sans perte majeure de précision.

Plus précisément, les points principaux de la refonte de l'enquête sont les suivants :

- réduire d'environ un tiers la taille de l'échantillon d'ECEIS ;
- modifier en profondeur la stratification de l'enquête, afin, d'une part, d'accompagner la baisse de la taille de l'échantillon, d'autre part, de faciliter la production des statistiques STEC (Services

Trade by Enterprise Characteristics), dont la transmission à Eurostat pourrait devenir obligatoire dans les années à venir ;

- demander aux entreprises de déclarer l'ensemble de leurs contreparties géographiques, afin de résoudre de manière simple un problème structurel de qualité dans les données produites (actuellement, seules les trois premiers pays de contrepartie sont déclarés).

Voir avis Cnis AG6, ESM1

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Y compris : . données massives, données satellitaires, big data, etc.

. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)

. nouveaux appariements de données individuelles.

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

Enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France (EMC)

- L'enquête de conjoncture s'est révélée parfaitement adaptée à ce contexte de crise du fait de sa grande souplesse. En effet, l'information est collectée lors d'entretiens menés auprès des chefs d'entreprises par les agents de la Banque de France dans les régions. De ce fait, nous avons pu ajouter très facilement des questions adaptées au nouveau contexte.
- Par exemple, des questions relatives au niveau d'activité en pourcentage de la normale ont été ajoutées. Habituellement, les chefs d'entreprises sont invités à qualifier l'évolution de leur activité sur une échelle à sept modalités (forte baisse, baisse moyenne, légère baisse, etc.). Une crainte était qu'une très grande majorité des entreprises indiquent une activité en forte baisse, de sorte que l'on ne puisse pas discriminer entre une baisse de 50 % ou une baisse de 70 %, par exemple. Introduire une question quantifiée sur le niveau, au lieu d'une question qualitative, permet d'éviter cet écueil. De plus, un résultat quantifié est plus intuitif qu'un solde d'opinion et plus facile à utiliser en communication avec le grand public.
- D'autres informations très diverses ont pu être collectées sur les usages, notamment le recours au télétravail. Ces informations ont été exploitées par des méthodes de *text mining*.

Voir avis Cnis ESM5

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

- La Direction des statistiques monétaires et financières de la Banque de France publie depuis le début de la crise sanitaire une note mensuelle de [Situation financière des ménages et des entreprises](#). **Voir avis Cnis SF8**
- La Direction des entreprises, soucieuse de pouvoir exercer correctement son activité de cotation du risque de crédit des entreprises non financières, compte tenu du contexte de crise sanitaire, a mené en juillet 2020 une [enquête sur l'impact de la Covid-19](#). Cette enquête qualitative auprès des entreprises incluait des questions sur l'évolution des agrégats financiers, la liquidité, l'identification des principales mesures de soutien auxquelles les dirigeants ont pu avoir recours et les évolutions potentielles de la relation client/fournisseurs. **Voir avis Cnis SF4**
- Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a intensifié l'exploitation de ses bases de données ainsi que les échanges avec les principaux groupes et établissements / organismes pour analyser de façon très rapprochée l'impact de la crise sur les deux secteurs afin d'informer les membres du Collège de Supervision et le Gouvernement de la Banque de France. Par ailleurs, l'ACPR et les autorités de supervision

européennes ont assoupli les conditions de reporting des remises prudentielles lors du premier confinement. **Voir avis Cnis SF8**

- La Direction des enquêtes et statistiques sectorielles et la Direction de la conjoncture et de la prévision macroéconomique publient tous les mois un point de conjoncture éclairant les évolutions récentes des perspectives d'activité des entreprises et leur anticipation pour le mois suivant. **Voir avis Cnis SF8**
- La direction des entreprises, afin d'améliorer le suivi des défaillances d'entreprise, met à disposition une mise à jour hebdomadaire des défaillances permettant une comparaison sur trois années et offrant une vision plus fine de son Stat Info publié mensuellement. **Voir avis Cnis SF8**

2. Principales publications de l'année 2020

Se limiter aux publications les plus importantes ou les plus novatrices : ouvrages de référence publiés en 2020, premiers numéros de nouvelles collections créées en 2020, publications présentant des résultats de sources nouvelles, autres publications de 2020 portant sur un thème majeur ou novateur.

Ne pas lister les marronniers.

Pour chaque publication : citer son titre ainsi que le lien vers votre site Internet de diffusion, et préciser le cas échéant le ou les avis de moyen terme de commissions du Cnis quand elle contribue à y répondre.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 2)	Avis de commission (cf. annexe 2)
<i>Suivi de crise Covid-19</i>	https://www.banque-france.fr/page-sommaire/suivi-de-crise-covid-19		
Contient 3 rubriques :			
Situation financière des ménages et des entreprises	https://www.banque-france.fr/statistiques/suivi-de-crise-covid-19/situation-financiere-des-menages-et-des-entreprises		
Point de conjoncture (pré-existant)	https://www.banque-france.fr/statistiques/suivi-de-crise-covid-19/point-de-conjoncture		
Enquête sur l'impact de la Covid-19	https://www.banque-france.fr/statistiques/suivi-de-crise-covid-19/enquete-sur-limpact-de-la-covid		
<i>Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2019</i>	https://acpr.banque-france.fr/liste-chronologique/chiffres-du-marche-francais-de-la-banque-et-de-lassurance		
Publication qui recouvre :			
Le rapport statistique	https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/rapport_chiffres_2019_vf-acpr.pdf		
Le diaporama de la conférence de presse (apportant notamment un éclairage sur la situation des deux secteurs au 1 ^{er} semestre 2020)	https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/10/13/chiffresdumarche_2019_presentation.pdf		
<i>Défaillances d'entreprises</i>	https://www.banque-france.fr/statistiques/chiffres-cles-france-et-etranger/defaillances-dentreprises		
Contient deux rubriques			

Suivi mensuel des défaillances	https://www.banque-france.fr/statistiques/chiffres-cles-france-et-etranger/defaillances-dentreprises/suivi-mensuel-des-defaillances		
Suivi hebdomadaire des défaillances	https://www.banque-france.fr/statistiques/chiffres-cles-france-et-etranger/defaillances-dentreprises/suivi-hebdomadaire-des-defaillances		

0. Éléments de contexte en 2020

*Préciser en **une page maximum** les éléments spécifiques du contexte dans lequel se sont inscrits les travaux de votre service en 2020 (ex : entrée en vigueur d'un texte législatif, évolution des moyens, etc.)*

Le contexte de confinement de la population française dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 a conduit à modifier les estimations des comptes trimestriels pour plusieurs raisons. Tout d'abord, certains indicateurs n'ont pas été produits par le système statistique publique ou les autres organismes fournisseurs, ou bien trop tardivement pour être pris en compte dans la première estimation. Ensuite, le confinement entraîne une baisse inédite de l'activité en mars 2020. Or, lors d'une première estimation, une partie des indicateurs manque habituellement pour le dernier mois du trimestre, notamment dans les services. Des modèles économétriques sont alors utilisés pour extrapoler ces données manquantes, ce qui n'est pas pertinent lorsque le dernier mois du trimestre est affecté par les mesures de confinement (T1) ou lorsque le dernier mois correspond à une reprise progressive de l'activité (T2). Enfin, la construction des comptes trimestriels repose sur des relations économétriques qui font implicitement l'hypothèse d'une stabilité et d'une linéarité des relations entre grandeurs économiques (entre production et consommation intermédiaire par exemple) et aussi entre indicateurs et comptes nationaux annuels (relations d'étalonnage). Ces hypothèses ne tiennent plus dans le contexte économique inédit en période de confinement.

Pour prolonger les indicateurs des comptes trimestriels non disponibles lors des premières estimations 2020 (services, construction, etc.), et lorsque cela était possible, les estimations d'activité par branche ou de consommation des ménages par produit des *Points de Conjoncture* ont été utilisées.

La méthodologie des comptes trimestriels s'appuie à la fois sur les données des comptes annuelles et les indicateurs conjoncturels provenant de multiples sources. Les indicateurs conjoncturels sont étalonnés et calés sur les comptes annuels réputés plus exhaustifs. Toutefois, la méthodologie d'étalonnage-calage des comptes trimestriels peut conduire à atténuer les fortes évolutions des indicateurs conjoncturels. En effet, l'agrégat obtenu par étalonnage-calage peut être décomposé, en première approximation, comme la somme d'une partie étalonnée (évoluant comme l'indicateur) et d'une partie lissée, évoluant par construction peu d'un mois à l'autre. Lorsque l'indicateur ne traduit qu'imparfaitement les évolutions passées issues des comptes annuels, la relation d'étalonnage est de mauvaise qualité et la partie lissée est plus importante, ce qui peut conduire à modérer les évolutions de l'indicateur. En temps normal, cet effet modérateur ramène une partie des fortes évolutions vers une évolution proche de l'évolution moyenne de l'activité mensuelle. Cela conduit donc à atténuer la volatilité des comptes sans biaiser les estimations. Toutefois, pendant les périodes de confinement, la plupart des indicateurs des comptes trimestriels évoluent fortement à la baisse et l'effet modérateur de l'étalonnage introduit donc un biais à la hausse. Pour corriger ce biais, les agrégats pour lesquels l'évolution était manifestement trop lisse par rapport aux évolutions de l'indicateur ont été corrigés de façon à retracer plus fidèlement l'évolution sous-jacente des indicateurs.

Dans les comptes nationaux, la production non marchande est estimée par la somme des coûts, notamment salariaux. À cet égard, le confinement a introduit une hétérogénéité de situation pour les employés des administrations publiques. Pour ceux travaillant sur site (hôpitaux notamment, police, etc.), il est probable que l'activité ait augmentée. Pour ceux en télétravail, leur production peut être considérée comme maintenue. Mais pour les employés des administrations publiques qui ne sont ni en situation de télétravail, ni sur site, de fait, leurs salaires ne correspondent plus à une production et leur situation peut s'assimiler aux dispositifs d'activité partielle du secteur privé. La production et la valeur ajoutée des administrations publiques ont donc été réduites en volume pour prendre en compte cette dernière situation, conformément aux préconisations d'Eurostat¹. La part des agents publics dans cette situation a été estimée à partir des données de l'enquête Emploi pour les services collectifs et les services d'éducation.

S'agissant des services de santé (hors soins de ville), les comptes trimestriels ont mobilisé les données d'activité des hôpitaux (programme de médicalisation des systèmes d'information – PMSI) et tenu compte des surcoûts liés à la gestion de la première vague de l'épidémie de Covid-19. Ils ont considéré qu'une partie de ces surcoûts avait contribué à améliorer la réponse des hôpitaux à la

pandémie (heures supplémentaires, réorganisation des hôpitaux) et que les primes versés aux personnels soignants récompensaient l'intensité hors norme du travail accompli pour faire face à la pandémie ; l'ensemble des surcoûts ont donc été intégrés dans le volume des services produits et non dans le prix. Toutefois, au deuxième trimestre, l'activité des services de santé serait en recul par rapport au premier : la baisse des autres soins (déprogrammation des actes non essentiels, etc.) l'emporterait sur le surcroît d'activité de soins lié au Covid-19.

Il est clair que les difficultés liées au traitement statistique des services non marchands durant les périodes de confinement ont affecté la comparabilité des résultats entre pays. Même si les écarts restent dans des proportions qui ne remettent pas en cause les ordres de grandeur au niveau de l'économie prise dans son ensemble et ne jouent qu'à court-terme sans introduire de biais tendanciels, la convergence des traitements statistiques au sein de l'Union européenne, et au-delà, est souhaitable. Mais si les écarts résultent principalement du manque de données, cette convergence ne pourrait être atteinte complètement qu'au prix de conventions supplémentaires. Le risque serait alors d'éloigner la mesure du PIB des réalités économiques propres à chaque pays.

1. Travaux en 2020

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** de votre service :

. **qui ont débuté en 2020** (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2020)

. **ou qui étaient toujours en cours en 2020** (i.e. dont l'instruction était toujours en cours en 2020)

. **ou qui sont entrés en production en 2020.**

Pour chacun d'entre eux, rappeler leur **intitulé** et préciser de façon synthétique leur **avancée en 2020**, en vous référant aux programmes de travail transmis les années précédentes. Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.

Pour chaque projet mis en production en 2020 qui contribue à **un ou des avis de moyen terme** du CNIS, préciser le code de l'avis ou des avis concernés (en référence aux annexes 1 et 2).

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Exploitation des données du pour estimer le partage volume prix de la production des services de santé non marchands dans les comptes trimestriels

Utilisation des points de conjoncture (utilisant des données privées nouvelles, données de cartes bancaires en particulier) pour les premières estimations du PIB (à T+30), en remplacement des extrapolations temporelles devenues non pertinentes pour les informations manquantes pour le dernier mois du trimestre pour l'estimation à T+30 jours.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

Le modèle Avionic a été mis en ligne sur la plateforme GitHub, Le modèle Avionic (Analyse variantielle input/output nationale importée et en contenus) a fait l'objet de la publication d'un document de travail et a été mobilisé dans le cadre de deux *Insee Première*. Ce modèle développé au département des comptes nationaux s'appuie sur les tableaux entrées-sorties symétriques français, afin de proposer trois types de modélisations : l'estimation des montants d'importations ou de valeur ajoutée générés par une composante de la demande finale ; l'effet sur la production et les importations d'un choc

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Bilan 2020 de la statistique publique - Commission « Système financier et financement de l'économie »

exogène sur la demande finale française ; et l'effet sur le prix de production d'un choc exogène sur le prix des intrants.

2. Principales publications de l'année 2020

Se limiter aux publications les plus importantes ou les plus novatrices :

ouvrages de référence publiés en 2020, premiers numéros de nouvelles collections créées en 2020, publications présentant des résultats de sources nouvelles, autres publications de 2020 portant sur un thème majeur ou novateur.

Ne pas lister les marronniers.

Pour chaque publication : citer son titre ainsi que le lien vers votre site Internet de diffusion, et préciser le cas échéant le ou les avis de moyen terme de commissions du Cnis quand elle contribue à y répondre.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Plus d'épargne chez les plus aisés, plus de dépenses chez les plus modestes	https://www.insee.fr/fr/statistiques/4764600	AG2	
Les dépenses des ménages en boissons depuis 1960	https://www.insee.fr/fr/statistiques/4319377		

0. Éléments de contexte en 2020

*Préciser en **une page maximum** les éléments spécifiques du contexte dans lequel se sont inscrits les travaux de votre service en 2020 (ex : entrée en vigueur d'un texte législatif, évolution des moyens, etc.)*

- **Crise sanitaire**

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent due à l'épidémie de Covid 19. Face au ralentissement brutal du fonctionnement de l'économie engendré par cette crise, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures d'urgence. Le bureau GF-3C a été fortement sollicité en amont de la mise en place de certaines de ces mesures pour l'accomplissement de travaux de chiffrages d'une part, puis en aval pour le suivi de certains dispositifs. Les travaux effectués ont porté en particulier sur le fonds de solidarité créée en faveur des PME, les dégrèvements de cotisation foncière des entreprises (CFE) par délibérations des collectivités ainsi que sur les reports de taxes en matière de fiscalité directe locale.

Dès le premier mois de confinement, les statistiques établies par le bureau GF-3C concernant les modulations par les contribuables de leur taux d'imposition sur le revenu ont été d'une grande utilité pour l'anticipation de la baisse des recettes fiscales liées à l'impôt sur le revenu. En parallèle, la DGFIP par l'intermédiaire du bureau GF-3C a tout mis en œuvre pour que les données fiscales puissent être mobilisées rapidement dans le cadre des enquêtes épidémiologiques.

- **Brexit**

Face à l'incertitude relative à la réglementation post-Brexit applicable au Royaume-Uni en matière de protection des données à caractère personnel, le bureau GF-3C – en accord avec les services juridiques de la DGFIP - a décidé d'interrompre de façon préventive l'accès aux données fiscales françaises aux chercheurs localisés au Royaume-Uni. Cette prise de position est appelée à évoluer en fonction de la réglementation vis à vis des données personnelles qui sera finalement applicable au Royaume-Uni.

- **Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation (TH)**

La fin de l'année 2020 est marquée par la poursuite des travaux de suivi de la suppression de la TH. 80 % des résidences principales seront totalement dégrévées à la fin de l'année 2020.

1. Travaux en 2020

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** de votre service :*

*. **qui ont débuté en 2020** (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2020)*

*. **ou qui étaient toujours en cours en 2020** (i.e. dont l'instruction était toujours en cours en 2020)*

*. **ou qui sont entrés en production en 2020.***

*Pour chacun d'entre eux, rappeler leur **intitulé** et préciser de façon synthétique leur **avancée en 2020**, en vous référant aux programmes de travail transmis les années précédentes. Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.*

***Pour chaque projet mis en production en 2020** qui contribue à **un ou des avis de moyen terme** du Cnis, préciser le code de l'avis ou des avis concernés (en référence aux annexes 1 et 2).*

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu.

Merci de préciser la période de collecte et le mode de collecte retenus.

Le bureau GF-3C ne réalise aucune enquête au sens défini par le Cnis.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

*Y compris : . données massives, données satellitaires, big data, etc.
. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)
. nouveaux appariements de données individuelles.*

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

1.2.1 Données du fonds de solidarité

La gestion du fonds de solidarité à destination des PME¹ mentionné *supra* a été confiée à la DGFIP. L'article 6 de la loi de finances rectificative du 23 mars 2020 prévoit la création d'un comité de suivi placé auprès du Premier ministre, chargé de veiller au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie. Le Premier ministre souhaite que le comité fournisse une analyse détaillée des effets du choc sur les entreprises françaises, notamment en fonction de leur taille, de leur secteur d'activité et de leur implantation géographique.

Le bureau GF-3C transmet de façon récurrente les données relatives au fonds de solidarité à des fins de suivi par le comité d'évaluation sus-visé.

La mise à disposition de données détaillées à l'Insee et aux chercheurs va être mise en place dès que les formalités relatives à la réglementation en matière de données à caractère personnel seront achevées : dès réception de l'avis favorable du délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers d'une part, et du Comité du secret statistique d'autre part.

1.2.2 Prélèvement à la source

Avec l'année 2020 se clôture le premier cycle complet d'impôt sur le revenu prélevé à la source : paiement en 2020 du solde de l'impôt sur le revenu 2019 prélevé en 2019. D'un point de vue statistique, la contemporanéité de ce nouveau mode d'imposition aux revenus présente l'intérêt de pouvoir constater les évolutions de masses salariales de façon rapide (évolutions mensuelles).

Le bureau GF-3C a également poursuivi en 2020 l'analyse du suivi des actions des redevables sur leur taux d'imposition à l'impôt sur le revenu.

1.2.3 Le fichier Ecollab (avis Cnis AG3 et AG4)

La loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude impose aux plateformes et places de marché en ligne d'adresser, au plus tard le 31 janvier de chaque année, un décompte des opérations réalisées et du montant brut perçu à ce titre, à chacun de leurs utilisateurs et à l'administration fiscale. Ces obligations s'appliquent à toutes les plateformes dont les utilisateurs résident en France ou réalisent des ventes ou des prestations de service situées en France. Elles s'appliquent, en outre, quel que soit l'État dans lequel la plateforme est établie.

Le bureau GF-3C a reçu au début de l'été 2020 les premiers éléments issus de ces fichiers dont l'exploitation s'avère d'une grande utilité pour l'évaluation de l'activité économique réalisée sur ces plateformes (38Mds d'euros déclarés, une grande partie par des redevables professionnels). À ce stade néanmoins, l'attribution des identifiants fiscaux des particuliers à partir des données nominatives transmises par les plateformes n'a pu être réalisée que sur seulement un tiers des déclarants.

¹L'article 11 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 autorise le Gouvernement à prendre par ordonnances, dans un délai de trois mois à compter de la publication de la loi, toute mesure relevant du domaine législatif afin de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et aux conséquences des mesures prises pour limiter cette propagation, et notamment afin de prévenir et limiter la cessation d'activité des personnes physiques et morales exerçant une activité économique et des associations ainsi que ses incidences sur l'emploi.

Il s'agit de mesure d'aides directes ou indirectes à ces personnes dont la viabilité est mise en cause et notamment de mesures de soutien à la trésorerie ainsi que d'un fonds dont le financement sera partagé avec les régions, les collectivités relevant de l'article 74 de la Constitution, la Nouvelle-Calédonie et toute autre collectivité territoriale ou établissement public volontaire.

Sur le fondement de cette habilitation, l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020 instaure un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.

1.2.4 Nouveau fichier issu du transfert de la gestion et du recouvrement de certaines taxes par la DGDDI vers la DGFIP

L'article 193 de la loi n° 2018-1317 du 20 décembre 2018 de finances pour 2019 prévoit le transfert de la gestion et du recouvrement de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de la DGDDI à la DGFIP :

- à compter du 1er janvier 2020 pour quatre des cinq composantes de TGAP actuellement prévues par le code des douanes (émissions polluantes, huiles, lessives, matériaux d'extraction) ;
- au 1er janvier 2021 pour la cinquième composante de TGAP (déchets).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

1.3.1 Manque à gagner TVA

La DGFIP a engagé des travaux visant à évaluer le manque à gagner en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Afin de progresser sur ce chantier, il a été décidé, lors de la réunion du 23 juin dernier avec le Directeur général de l'Insee d'engager des contrôles fiscaux externes à partir de sélections opérées selon une méthode d'échantillonnage aléatoire, le parti étant pris de réaliser préférentiellement les tirages dans des secteurs d'activité considérés comme les plus propices à la fraude.

Dans un premier temps, il s'agirait de lancer les travaux sur deux secteurs, l'un réputé « fraudogène » et l'autre moins, ce qui permettrait de valider la méthode d'échantillonnage aléatoire.

En parallèle, l'évaluation du manque à gagner sur la population complète serait effectuée selon la même méthode que celle retenue dans le rapport de la Cour des Comptes, à savoir calcul du manque à gagner par extrapolation du résultat des contrôles réalisés par les services fiscaux.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.4.1 Rénovation de certaines nomenclatures budgétaires (avis Cnis AG8)

Le bureau GF-3C collabore activement à la réflexion sur le travail de rénovation de certaines nomenclatures budgétaires sollicité par la Cour des Comptes : mission remboursement et dégrèvements en particulier (programmes P200 remboursements et dégrèvements d'impôts d'État et P201 remboursement et dégrèvements des impôts des collectivités locales).

1.4.2 Valeur locative des locaux des professionnels

Le bureau GF-3C a contribué à la poursuite des travaux relatifs à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Ces travaux ont pour but de préparer la mise à jour de la sectorisation dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, actuellement prévue pour 2023.

1.4.3 Révision du programme de taxation de l'impôt sur le revenu

Le bureau GF-3C travaille actuellement à une remise à plat du programme de taxation à l'impôt sur le revenu actuellement composé de plus de 50 000 lignes de code SAS. L'objectif de ce chantier est de rendre plus facilement exploitable ce programme très utilisé en réduisant le nombre de lignes, en optimisant le nombre de colonnes et l'occupation mémoire/disque, afin de mieux intégrer les nouvelles règles de taxation et de limiter le risque d'erreurs.

1.4.4 Refonte de la méthodologie pour l'élaboration d'une base relative aux exilés fiscaux

Le bureau GF-3C met à disposition sur le CASD des bases sur les foyers fiscaux quittant/revenant sur le territoire national. La constitution de ces bases reposait jusqu'à présent les données de la direction des non-résidents (DINR). Le bureau travaille actuellement à établir une base à partir des données du fichier impôt sur le revenu (fichier POTE), celles-ci étant plus exhaustives.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public.

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

À compter de 2021, la diffusion par le bureau GF3C de tableaux de statistiques et de données sera complétée par des publications de notes de commentaires. Cette diffusion s'effectuera via une nouvelle plateforme Internet à constituer.

2. Principales publications de l'année 2020

Se limiter aux publications les plus importantes ou les plus novatrices : ouvrages de référence publiés en 2020, premiers numéros de nouvelles collections créées en 2020, publications présentant des résultats de sources nouvelles, autres publications de 2020 portant sur un thème majeur ou novateur.

Ne pas lister les marronniers.

Pour chaque publication : citer son titre ainsi que le lien vers votre site Internet de diffusion, et préciser le cas échéant le ou les avis de moyen terme de commissions du Cnis quand elle contribue à y répondre.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)

Annexe 1 – Avis généraux de moyen terme du Cnis (liste exhaustive)

Développement durable

AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance ; mise à jour et diffusion des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (y compris internationaux)

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Annexe 2 – Avis moyen terme des commissions du Cnis cités dans le programme

Commission « Système financier et financement de l'économie » (liste exhaustive)

Système financier

SF1. Suivre la mise en œuvre du LEI (*Legal Entity Identifier*)

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

SF2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

SF3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (*shadow banking*)

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

Financement de l'économie

SF4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

SF5. Mesurer l'importance du phénomène de la *fintech* ou nouvelle industrie financière

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

SF6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

Dans la suite des groupes de travail

SF7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

SF8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial literacy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.

Commission « Entreprises et stratégies de marché » (avis cités)

Observation d'une économie mondialisée

ESM1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

Organisation et stratégies des entreprises

ESM5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plates-formes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.